



ARRETE N °115/2020

Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Combes

La Présidente de la Communauté de Communes,

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles R 151-51 et R 153-18 ;

Vu la délibération n°36/18 du Conseil Communautaire du 20 juin 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération n°83/19 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 approuvant la modification simplifiées du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération n°12/20 du Conseil Communautaire du 12 mars 2020 adoptant la déclaration de projet n°1 et emportant la mise en conformité du PLUI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2020-03-10-007 du 10 mars 2020 portant approbation du Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) par débordement de la rivière « Saône » sur sa partie centrale ;

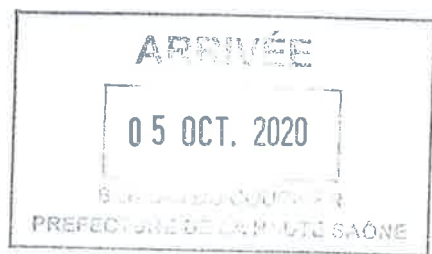
ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est mis à jour à la date du présent arrêté, pour la prise en compte des servitudes «PM1».
A cet effet est annexé l'arrêté préfectoral n°70-2020-03-10-007 du 10 mars 2020 portant approbation du Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) par débordement de la rivière « Saône » sur sa partie centrale composé de : une note de présentation, un règlement, des plans de zonage réglementaires.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la Communauté de Communes des Combes.

Article 3 : Copie du présent arrêté est adressée à M. le préfet de la Haute-Saône.

Fait à Scey-Sur-Saône, le 29 septembre 2020



La Présidente,



Carmen FRIQUET